

# Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Administration: Madeleine KANN  
98, rue Sadi-Carnot, Vanves (Seine)  
C. C. Postal 12.2816 Paris

L'ÉMANCIPATION DES TRAVAILLEURS  
SERA L'ŒUVRE  
DES TRAVAILLEURS EUX-MÊMES

Abonnement (12 numéros) ... 40 fr.  
Abonnement de soutien ..... 100 fr.  
Le Numéro..... 4 fr.

## Face au patronat et à son état Unifions les luttes

*pour un salaire mensuel de base de 10.000 francs  
et sa garantie par l'Echelle mobile*

L'expérience de baisse des prix se solde fin juin par une hausse de 9,2 % sur les prix de détail à Paris. Devant cet insuccès, la bourgeoisie et son gouvernement sont à la recherche d'une nouvelle politique économique. Il est question de liberté pour certains prix et de relâcher le contrôle de l'Etat sur les salaires.

Voyons tout d'abord les limites de la liberté accordée aux salaires. Il est vrai que la décision gouvernementale sur les primes à la production est un abandon de la loi du 23 décembre 1946 qui confia à l'Etat la fixation des salaires. Mais D. Mayer a pris soin de limiter par avance les augmentations de salaires (4 fr. 50 à

7 fr.). De plus, en cas de conflit, un arbitrage de l'Etat est prévu. Et toujours les arbitrages de l'Etat bourgeois se sont faits au profit des bourgeois et au détriment des travailleurs. En réalité, comme le dit *Le Monde*, les salaires sont mis en « liberté surveillée ».

Qu'en est-il et qu'en sera-t-il pour les prix? Les prix officiels montent de 6 % en mai, 5,5 % en juin. Les prix noirs et les dessous de table vont se généraliser ajoute *Le Monde*. Et l'Etat donne l'exemple de la hausse. C'est donc l'augmentation généralisée des prix qui est à l'ordre du jour.

Il est aisé de comprendre la colère des travailleurs dont les sa-

laire « bloqués » ne suffisent plus à acheter des produits de plus en plus chers. Corporation après corporation, c'est presque l'ensemble de la classe ouvrière qui aura été touchée par les mouvements de grève.

Rares sont les grèves-défaites; elles se terminent en général par un compromis accordant quelques avantages, avantages souvent bien maigres, remis rapidement en question par la hausse des prix.

C'est qu'il ne s'agit plus d'obtenir telle ou telle revendication partielle ou particulière à une corporation. Ce qu'il faut, c'est assurer un pouvoir d'achat pour tous. Le problème qui se pose devant le mouvement syndical est un problème commun à tous les travailleurs :

*Arracher un minimum vital dont le salaire de base mensuel de 10.000 francs;*

*Garantir ce salaire contre la hausse du coût de la vie.*

Et si l'on veut comprendre que, pour obtenir ces revendications, tous les travailleurs trouvent devant eux ou l'Etat-patron ou l'Etat protecteur des patrons, on saisira par là même qu'il faut :

*coordonner et unifier les luttes.*

Or, que font les direction syndicales ?

### DIVERSIFIER LES LUTTES.

Pour unifier les combats revendicatifs, il faudrait unifier les mots d'ordre, mettre au premier rang les revendications communes telles que :

- salaire minimum;
- garantie de ce salaire par l'échelle mobile, le contrôle ouvrier sur les prix, l'ouverture des livres de comptes du patronat.

Mais jouhaussistes et frachonistes différentes corporations orientent les combats revendicatifs vers les objectifs les plus divers :

- primes à la production;
- primes de salissure;
- primes sur le chiffre d'affaires;

## LES CHEMINOTS fidèles à leur tradition de lutte

La grève des cheminots a levé une vieille hypothèque: celle de 1920.

— Elle a prouvé, par son ampleur et sa tenue, qu'une corporation aussi étendue que celle des cheminots pouvait engager un combat avec un minimum de risques, à condition de réaliser l'unité dans l'action.

— Elle a d'autre part apporté, en une semaine, plus que ne l'avaient fait des mois de discussion. Et c'est la meilleure réponse à ceux qui, depuis deux ans, prétendaient que la grève est « l'arme des trusts ».

— Elle aurait pu apporter davantage à condition :

- de ne pas capituler sur un compromis;
- d'exiger la garantie des avantages acquis par l'échelle mobile.

Des revendications importantes sont restées en suspens:

- primes de travail de nuit;
- reclassement chez certains fonctionnaires;
- acomptes chez d'autres, etc...

### DIVISER LES LUTTES.

Ce fut, en premier lieu, l'isolement de la grève Renault. Les dirigeants syndicaux des autres usines de la métallurgie usèrent de toute leur influence pour éviter les débrayages lorsque des délégations des ouvriers de chez Renault venaient leur demander la solidarité; l'exemple le plus frappant fut celui de Citroën. Par la suite, dans cette usine, devant le mécontentement grandissant, la grève fut décidée trois semaines plus tard. Elle s'est engagée alors dans des conditions de lutte plus difficiles. Au lendemain de la grève-démonstration de 24 heures dans la métallurgie, les ouvriers de Citroën vont se trouver seuls dans la lutte contre leur patron de combat.

Cette volonté de diviser les luttes, nous la voyons non seulement dans l'absence de tentative de faire partir les mouvements en même temps mais aussi dans la hâte de trouver le compromis lorsqu'une nouvelle grève menace: les ouvriers des dépôts de pétrole rentrent lorsque les cheminots partent en grève; Tournemaine signe vite un compromis quand les dirigeants des syndicats des services publics sont obligés de soulever la soupape de la grève d'avertissement de 24 heures.

Ceux-là même qui ont déclaré pendant des années : « Produire d'abord, revendiquer ensuite »; « La grève est l'arme des trusts », qui se voient reprocher aujourd'hui par la bourgeoisie d'être les chefs d'orchestre clandestins des mouvements de grève, ne prennent en fait la tête de ceux-ci que pour mieux les empêcher de se développer.

Unifier, généraliser les luttes, telle est aujourd'hui la tâche de l'avant-garde consciente de la classe ouvrière.

## Le Ravitaillement Les travailleurs veulent du pain

Depuis janvier les gouvernements chantaient victoire: la baisse entrainait dans les mœurs, les travailleurs allaient connaître une amélioration substantielle de leurs conditions d'existence. Triste réalité! Au mois d'avril les queues se forment aux portes des boulangeries. La décision, qui illustre si bien la politique économique pratiquée depuis la Libération, ne se fait pas attendre: c'est la diminution de la ration de pain et de sa qualité jusqu'à la disparition parfois complète de la farine de blé.

Les travailleurs français sont de forts mangeurs de pain, il est leur aliment essentiel, c'est l'élément au-dessus duquel tout autre nourriture leur apparaît secondaire. La décision gouvernementale leur a porté ainsi un rude coup, elle leur a fait perdre en même temps tout espoir d'amélioration possible. De ce fait elle a miné l'ardeur des ouvriers de la ville et des champs dans l'effort de production. A quoi servira donc de travailler toujours plus, puisqu'il est démontré que l'approvisionnement du pain restera précaire et sa qualité diminuée?

Car depuis août 1946, le ministre de l'Agriculture répétait à satiété que la récolte de blé dépassait toutes les espérances. Mais la crise éclate au sein de cette période qu'on serait tenté d'appeler « abondance ». Il s'agit bien, en effet, d'une année bien au-dessus de la moyenne une année comme il s'en trouve une sur cinq. Et pour la première fois, après le soja, nous mangeons du maïs.

Si l'on considère la diminution des ensemencements et les dégâts causés par les gelées d'hiver on n'ose penser à ce qui nous attend l'année prochaine.

Mais au fait, les raisons invoquées par le gouvernement ne seraient-elles pas plutôt un simple prétexte?

Lors du rétablissement de la carte de pain le 12 janvier 1946, dans le n° 2 du « Front Ouvrier », nous disions: « La remise en vigueur de la carte de pain signifie que désormais, le rationnement de la consommation est le fondement de la politique économique gouvernementale et que les cartes font partie de la vie des travailleurs... le dilemme est posé: une armée ou du pain ». Hier de Gaulle, aujourd'hui Ramadier, deux noms, mais une même politique. C'est si vrai que le ministre de l'Agriculture n'a jamais changé.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est la conséquence de l'incapacité gouvernementale et de la classe dirigeante qu'il représente, de l'incurie administrative, de l'absence absolue de méthode et de logique, dans le domaine de la production, des prix et de la répartition.

C'est ce que nous allons essayer d'étudier maintenant.

De 1919 à 1940, la libre consommation du pain de blé en France n'a été possible que grâce aux importations.

Les blés français sont en grande partie des blés tendres. La qualité de la farine extraite est inférieure à celle des blés durs d'importation, du Canada, par exemple, gros fournisseur avant-guerre. Telle était d'ailleurs l'une des causes de la dénaturation des blés français avant 1939. Mais l'importance de cette dénaturation, inconcevable d'ailleurs, n'a jamais atteint en poids l'importance des

(Suite page 2.)

## Solutions ouvrières

L'expérience de la « baisse des prix » ou expérience Blum, enthousiaste à ses débuts, s'est avérée inopérante. L'arrêt de la hausse, davantage que la baisse, n'a pu exister que grâce au blocage des salaires. Cependant la production augmentait, ainsi que les bénéfices patronaux.

Cette situation économique, inextricable en régime capitaliste, devait engendrer, obligatoirement, une situation sociale aiguë.

Depuis plus de deux mois, les grèves éclatent, parfois contre l'assentiment des dirigeants syndicaux, parfois avec leur consentement plus ou moins avoué. Mais toutes ces grèves, au lieu de se généraliser, s'échelonnent et se terminent par une demi-victoire ouvrière, à la suite d'un arbitrage difficilement appliqué.

Les travailleurs partent en lutte pour une augmentation des salaires plus ou moins bien définie et la grève s'achève sans que les problèmes de fond se trouvent posés.

Par répercussion, les prix montent immédiatement et les travailleurs voient ce qu'ils ont obtenu un jour, compromis le lendemain.

Le gouvernement semble ne plus savoir où donner de la tête et recourt aux expédients, sans pouvoir définir une politique.

La confusion est reine et ce chaos économique désorienté les masses ouvrières et même leurs organisations. Les dirigeants sont plus préoccupés à des fins gouvernementales qu'à des réalisations ouvrières. Le syndicalisme ébranlé est en danger.

Dans ce concert tragique, que fait la C.G.T.? Elle en appelle au gouvernement (plan de réforme fiscale, discussion sur les prix et salaires) qui fait la sourde oreille. Mais quelle confiance peuvent avoir les ouvriers dans ce gouvernement qui s'avère même incapable d'apporter un remède à la crise du régime qu'il représente? Pendant ce temps, la réaction lève la tête et tente, au travers de ce chaos, d'exploiter la confusion des masses. Le fascisme apparaît à nouveau comme la solution capable de maintenir les privilèges de classe de la bourgeoisie.

Face à ce danger, où est la voie du salut? Elle se situe dans l'application du « plan ouvrier de reconstruction », proposé par la minorité révolutionnaire et défendu par le camarade Valières au Congrès confédéral d'avril 1946.

L'augmentation indispensable des salaires ne peut être tangible que si elle s'accompagne tout d'abord d'un blocage puis d'une diminution des prix et d'une meilleure répartition des produits consommables ou fabriqués.

L'action sur les prix est inséparable de l'extension des pouvoirs des Comités d'entreprises: contrôle des livres de comptes, des prix d'achat et de revient, des frais d'exploitation et des bénéfices réalisés. Elle nécessite également la suppression massive des intermédiaires et l'extension des coopératives avec approvisionnement direct sous le contrôle des ouvriers et des paysans. L'action sur les prix s'accompagne d'une normalisation de la production et des moyens techniques de la production, et de la confiscation des profits illicites (bancaires, fonciers, industriels ou commerciaux) réalisés depuis 1939.

C'est la voie qui conduit aux véritables nationalisations, sans indemnités ni rachats, au retour à la collectivité des capitaux accumulés par quelques profiteurs et jouisseurs, grâce au travail au rabais des ouvriers.

C'est aussi la voie du redressement économique dans le sens des intérêts ouvriers, c'est le barrage le plus efficace contre toutes les conspirations de la réaction capitaliste.

F. O.

# Luttes Ouvrières EN AMERIQUE

L'impérialisme américain, qui constitue aujourd'hui le pilier du capitalisme mondial, a connu, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, toute une série de grèves grandioses. Ces grèves, dirigées par la bureaucratie réformiste des deux centrales rivales, le C.I.O. et l'A.F.L., avaient abouti à des augmentations de salaires jusqu'au moment où, l'hiver dernier, le gouvernement, qui avait réquisitionné les mines, non seulement s'opposa aux revendications des mineurs, mais stoppa leur lutte en faisant reculer leur dirigeant, Lewis, par une procédure administrative et judiciaire.

Le recul de Lewis semblait, pour le capitalisme américain, constituer la fin de la vague gréviste. Et les plus acharnés des politiciens du capital pensèrent le moment propice pour réviser la législation ouvrière. Le Congrès vota une loi Taft-Hartley, ultra-réactionnaire, qui permettait à l'administration de s'immiscer dans le fonctionnement intérieur des syndicats, dans leur gestion financière et de réglementer le droit de grève.

Le mouvement ouvrier américain a immédiatement compris le danger de ces mesures, de cette « loi d'esclavage », comme elle fut baptisée aux Etats-Unis. Les organisations du C.I.O. et de l'A.F.L. avaient mené toutes deux campagne contre le vote de cette loi. La plus notable des manifestations fut une « caravane ouvrière », organisée par les syndicats A.F.L. de Los Angeles, qui, partie en automobile de cette ville de la côte du Pacifique pour accomplir une « marche motorisée » sur Washington, fut grossie de ville en ville par des délégations d'autres villes et de toutes les industries. Le mot d'ordre de grève générale de 24 heures fut lancé pour la première fois pour ce prolétariat de 60 millions d'individus.

L'ampleur de la protestation ouvrière incita le Président Truman, soucieux de sa réélection en 1948, d'opposer son veto à cette loi. Mais immédiatement après, les Chambres du Congrès revotèrent la loi Taft-Hartley, à plus des deux tiers des voix, écartant ainsi le veto présidentiel. Ce vote fut acquis grâce aux voix d'une importante partie des élus du parti démocrate, auquel sont liés de nombreux dirigeants syndicaux. Ce fait ne manquera pas de poser, de façon aigüe la question de l'autonomie du mouvement ouvrier à l'égard des deux partis traditionnels.

En outre, dès l'annonce du vote de cette loi, les mouvements ouvriers se sont faits plus puissants. Les marins, organisés à plus de 200.000 dans le C.I.O., exigèrent et obtinrent un nouveau contrat, avec des augmentations de salaires. Spontanément, les mineurs sont entrés en grève par centaines de mille. Les dirigeants syndicaux se sont trouvés débordés en plusieurs endroits.

Malgré des conditions d'existence bien supérieures à celles des travailleurs du reste du monde, les travailleurs américains ne manqueront pas de poursuivre un combat engagé contre leurs exploités, combat dont le résultat sera d'une importance capitale pour le développement du mouvement ouvrier dans le monde entier.

M. P.

# REVUE DE PRESSE SYNDICALE

## FERBLANTERIE.

L'Echo des Employés et Cadres de mars-avril 1947 nous apprend: « Notre ami Capocci vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur... Que Capocci trouve ici les affectueuses félicitations de tous, etc. »

Capocci est un vieux militant syndicaliste. Mais il a oublié le temps où l'on appelait la Légion d'Honneur un crachat, et que celle-ci ne fut jamais que la récompense des révolutionnaires repentis.

## LA TARTE A LA CREME.

Toute la presse sérieuse — je veux dire capitaliste — vient de faire une découverte. Il paraît que les ouvriers des entreprises nationalisées, en se mettant en grève, sont entrés en lutte contre eux-mêmes, contre leurs propres intérêts. Et l'on indique gravement à ces simples d'esprit qui l'oublieraient que, dans le secteur nationalisé, la notion de « profit capitaliste » a disparu, que là ils travaillent pour l'Etat, donc pour eux, etc...

L'Action Sociale du 5 juin note justement à ce sujet:

« Les travailleurs d'une entreprise seraient certains de travailler pour eux s'ils avaient d'abord la possibilité de s'assurer qu'il n'existe ni fonctions inutiles à l'intérieur de l'entreprise (ce sont rarement les moins rémunérées), ni combinaisons avec l'extérieur

(fournisseurs ou clients) permettant à quelques-uns d'accroître leurs revenus au détriment des autres ».

Dénoncer le mal, c'est bien. Donner les moyens de le combattre, c'est mieux.

Sous le titre « Faire payer le milliardaire, voilà une mesure démocratique », le camarade Leriche écrit, dans la Vie Ouvrière du 2 juillet: « Qu'elle est donc légitime, cette vague d'indignation qui travaille le pays!

« Ce n'est pas nous qui blâmons ces ouvriers, ces employés, ces bouviquiers, ces ménagères: socialistes chrétiens, communistes, syndicalistes républicains, fraternellement mêlés et dont la voix unanime criait lundi: Non! »

Et il ajoute: « De l'argent? Il y en a. Il faut faire payer les riches. Qu'attend-on pour arrêter la guerre fratricide du Viet-Nam? Pour réduire les crédits militaires? Qu'on impose les Sociétés anonymes! Qu'on confisque les biens des traitres! etc... »

Le camarade Leriche parle bien, mais il oublie:

1° Que faire payer les milliardaires n'est pas et ne peut pas être une mesure démocratique, mais révolutionnaire;

2° Que ses camarades de la Vie Ouvrière, qui détiennent la direction de la C.G.T., n'ont rien fait pour arrêter la guerre du Viet-Nam, sinon des discours;

3° Que les amis de Leriche, à la Constituante, puis à l'Assemblée Nationale ont, à plusieurs reprises, depuis la Libération, voté ces crédits militaires dont il réclame la réduction;

4° Que si lui, Leriche, approuve les mouvements revendicatifs, l'état-major frachoniste auquel va toute son admiration n'a rien fait pour les aider en les coordonnant, en les organisant afin de les ren-

dre plus efficaces, mais qu'il les a laissés éclater au hasard et au petit bonheur la chance.

Alors de qui se moque-t-on? Et comment, par quels moyens Leriche entend-il faire payer les milliardaires?

Dans Force Ouvrière du 26 juin, R. Marty pose une question: « L'Etat-Patron est-il au-dessus des lois? »

Mais oui, cher et ineffable Marty, oui, l'Etat-Patron est au-dessus des lois, parce qu'il les fait... pour les autres et parce qu'il est l'instrument docile des classes dominantes.

Neumeyer, non moins ineffable que son collègue Marty, affirme: « Il faut revaloriser la fonction publique, que le gouvernement ne tarde pas plus longtemps! » Et il ajoute: « Ce n'est pas une menace de notre part ».

Evidemment, et Neumeyer peut être assuré que nous le croyons sur parole.

Le jour où nous verrons Neumeyer et ses amis menacer réellement le gouvernement, il y aura quelque chose de changé sous le soleil.

Le « réformisme » sous toutes ses formes, l'ancien et le nouveau, n'ont pas fini de fleurir. Vous le reconnaîtrez toujours à quelques signes caractéristiques:

1° Il dénonce la misère ouvrière;

2° Il ne menace jamais;

3° Il ne donne aucun moyen réel et concret pour abolir cette misère.

Le réformisme est une bulle de savon merveilleusement irrisée, mais au moindre souffle il se dissipe ne laissant que le souvenir de ses admirables et illusoire couleurs.

H. F.

Envoyez journaux et bulletins syndicaux à H. Féraud, collègue d'Agde, Hérault.

## UNE EXCLUSION ARBITRAIRE

« Travaillant depuis septembre 1939 à l'Industrie des Téléphones, 2, rue des Entrepreneurs, Paris (15<sup>e</sup>), je viens de passer en Commission des conflits en vue d'exclusion de la C.G.T. Voici les faits:

A la Libération, je me suis mis en rapport avec des camarades et nous avons remonté la section syndicale C.G.T. J'ai été délégué, responsable de presse, secrétaire de collège, membre du bureau et de la C.F. de l'entreprise. D'autre part, je représentais l'usine à la C.E. locale. J'étais également responsable adjoint aux Milices patriotiques jusqu'à leur dissolution. Evidemment, n'étant pas d'accord avec la majorité confédérale, je défendis la position de la minorité Front Ouvrier, ce qui me valut d'être démis de mes tâches responsables en janvier 1946. Dernièrement à la suite des grèves Renault, considérant que défendre les grévistes était porter atteinte à l'unité syndicale, la section syndicale de l'Industrie des Téléphones me déféra à la Commission des Conflits sur la base locale, 2, rue des Bergers, Paris (15<sup>e</sup>) aux fins d'exclusion. Ladite Commission décida mon exclusion.

N'acceptant pas cette décision, je fis appel à la Commission des Conflits fédérale des Métaux. Depuis, j'attends. Ceci se passait le lundi 19 mai 1947 ».

Edmond FOURNIER.

2° Organiser le collectage du blé et la répartition de la farine.

Dans chaque commune, un groupement de vente de blé, une coopérative sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, chargée du collectage dans la commune et de la remise aux Moulins, paiement de la vente assurée, sans retard et sans difficultés ou formalités inutiles.

Dans chaque ville, répartition de la farine opérée par un groupement sous le contrôle des boulangers, des travailleurs minotiers et des consommateurs. Les transports pouvant être placés sous le contrôle des Fédérations des Transports et des cheminots. Plus besoin à ce moment-là de l'armée inutile de contrôleurs économiques, suppression des tracasseries administratives et aussi du coulage « du marché noir ». Sur ces bases, la répartition du pain peut être augmentée et la qualité améliorée. Producteurs de blé et consommateurs ont à y gagner. C'est la voie au retour du pain libre, par l'élimination, dans les faits et non en paroles, des trafiquants et des affameurs.

L.-M. CHENNA.

## Les travailleurs veulent du PAIN

suite de la première page

importations. La dénaturation, d'ailleurs épisodique, fut d'avantage la résultante des cours du blé que d'un surplus de production.

Ainsi vouloir nourrir le peuple français, avec le seul blé récolté dans son pays est une hérésie. L'importation de blé est indispensable. Mais le Gouvernement n'entend pas utiliser les devises à ces fins. Il préfère les dépenser à maintenir la gloire française en Indochine et Madagascar. C'est ainsi que la fabrication du pain de maïs était préparée depuis longtemps.

Il y a un an, les Grands Moulins fabriquaient à titre expérimental ce pain infâme.

### UN MINISTRE POUR RIEN

Nous avons un ministre de l'Agriculture qui semble méconnaître les caractéristiques de l'agriculture française en général et de la culture du blé en particulier. En France, il y a des agricultures et la centralisation excessive, sous couvert d'économie dirigée, conduit à la famine.

Les formes d'exploitations agricoles, — petites, moyennes ou grosses propriétés, — la nature du terrain, déterminent des formes d'ensemencement et de cultures, un rendement et une qualité des blés différents suivant les contrées. Mais différent en même temps, les frais d'exploitation et le bénéfice.

Dans la situation présente, le développement de la culture du blé devrait être le souci primordial d'un Gouvernement sensé et socialiste.

Où la production est faible — terrains pauvres ou petites exploitations — il y a nécessité à adopter une politique encourageante, et entre autre, tendant à détruire certains préjugés ou coutumes périmés dans les méthodes de travail. Pour cela, mettre toute la documentation nécessaire entre les mains des producteurs et aussi les engrais et les machines agricoles au prix normal. Actuellement, les petits paysans ne peuvent cultiver qu'en achetant « au noir » alors que gros fermiers et propriétaires ont toutes facilités pour acheter à la taxe.

### LA FIXATION DES PRIX DU BLE

Dans le même ordre d'idées, la taxation à un prix national concourt à la réduction de la culture du blé. Un prix de base national pourrait être fixé, mais des primes différentes avec les contrées devraient s'y ajouter pour pallier aux frais importants et au faible rendement des petites exploitations et des régions pauvres. Le prix de base ne doit pas être démagogique ni dans un sens, ni dans un autre. Mais l'essentiel réside en ce qu'il ne soit pas inférieur au prix courant des autres céréales.

Actuellement, le blé est payé aux producteurs aux environs de 10 francs le kilo, alors que ces mêmes producteurs vendent l'avoine, l'orge, le maïs entre 15 à 20 francs le kilo. Ces mêmes producteurs achètent les issues de blé ou autres céréales — sons, repasses — à 15 francs le kilo. De cela, tirez ces deux conclusions: la culture du blé payant moins que celle d'autres produits, est délaissée de plus en plus dans certaines régions; le blé récolté est détruit de son chemin normal, soit avant, soit après l'arrivée aux Moulins, et va engraisser cochons et volailles. Voilà l'aboutissant de la politique gouvernementale, comme succès, c'est réussi!

### DU COLLECTAGE ET DE LA REPARTITION

Dans ce domaine, la paperasserie administrative et l'anarchie se donnent libre cours. On peut dire que là tout est à refaire sinon à faire. Le problème du prix à la production réglé, le paysan n'a aucun avantage à conserver le blé dans son grenier ou ses silos. D'autre part, les Grands Moulins sont les grands maîtres du blé.

1° Afin que l'augmentation du prix à la production n'engendre automatiquement une augmentation du prix du pain, il est nécessaire de mettre les Moulins à la disposition du peuple. C'est-à-dire que l'exploitation de la mouture du blé doit s'opérer sous le contrôle des ouvriers minotiers. Là est le seul moyen de limiter le bénéfice des Grands Moulins et de supprimer les scandales de la farine.

## A TRAVERS les U. D.

Nous extrayons de Force Ouvrière une résolution qui tranche avec l'orientation de ce journal. Comme on le sait, les leaders de l'Force Ouvrière sont partisans de la collaboration de classe, et réprovoquent les méthodes d'action directe préconisées par la résolution:

### IL FAUT CONVOQUER UN C.C.N. EXTRAORDINAIRE.

Les mouvements de grève, déclenchés depuis quelque temps par diverses Fédérations, expliquent le mécontentement général. Les hausses constantes des denrées de première nécessité plongent, de plus en plus, les classes laborieuses dans une misère accrue.

Les militants responsables du mouvement syndical doivent être au premier rang dans la lutte entreprise, mais à condition que cette lutte garde son caractère revendicatif sur le plan des augmentations de salaires, d'un meilleur ravitaillement, d'une meilleure distribution des produits et par une répartition des bénéfices réalisés par l'ensemble des entreprises du pays.

Afin de donner un caractère de puissance aux manifestations revendicatives et démontrer aux capitalistes et à leurs soutiens notre force et notre désir d'obtenir des meilleures conditions de vie, la C.A. demande au Bureau confédéral de convoquer un C.C.N. extraordinaire qui aura pour charge d'étudier, en accord avec les Fédérations nationales, l'éventualité d'une grève générale d'avertissement, afin d'obliger le gouvernement et le patronat français à prendre en considération les revendications actuellement en cours:

Augmentation générale des salaires;  
Amélioration du ravitaillement;  
Révision des prix industriels et agricoles;  
Réorganisation et contrôle des secteurs de production et de distribution;  
Révision des zones de salaires;  
Suppression des crédits militai-

res et reconstruction du pays;

Application du plan de fiscalité de la C.G.T.

Résolution adoptée à l'unanimité par la C.A. de l'U.D. de Maine-et-Loire, du 14 juin 1947.

©

### MARNE.

Extraits de la résolution votée au Congrès de l'U.D. de la Marne, le 29 juin: « Le Congrès salue la combativité des travailleurs en grève, rappelle que la solidarité doit être une réalité effective de l'action, qu'une grève isolée est vouée à l'impuissance et le plus souvent condamnée à l'échec, qu'en conséquence, il appartient à la C.G.T. d'impulser des mouvements généralisés et coordonnés.

— Considérant que le blocage des salaires a été effectif à une époque où les prix n'ont cessé de monter;

— Considérant que la classe ouvrière a été l'instrument essentiel dans l'augmentation de la production et qu'elle doit en être la bénéficiaire;

— Appelle tous les travailleurs à s'élever énergiquement contre le plan financier du gouvernement;

— Réclame la fixation du minimum vital sur 40 heures à 10.000 francs par mois, la suppression des abattements de zone et l'abattement à la base pour l'impôt cédulaire égal au minimum vital;

— Réclame la garantie du pouvoir d'achat des masses ouvrières vis-à-vis des prix et son augmentation en fonction des progrès de la production et de la productivité;

C.C.N. d'un plan de production orientée — Demande l'établissement par la vers les œuvres de paix et la satisfaction des besoins des masses ».

©

### ARDECHE.

91 syndicats représentés sur 202. Voilà le résultat du travail de la direction frachoniste de cette U.D. Les procédés employés en effet par nos majoritaires pour étouffer toute vie syndicale sont, en effet propres à dégoûter les militants syndicaux. Guiraud déclara « ne pas permettre à des minoritaires d'attaquer des dirigeants fédéraux et confédéraux ». Les huées non suffisant pas, on mit un disque pour couvrir la voix de notre camarade Issartel donnant, sur les luttes ouvrières, le point de vue de son syndicat.

# GRÈVE chez CITROËN

La grève Renault avait déjà provoqué des remous importants parmi les travailleurs de Citroën. Le refus de la direction de payer les heures de chômage provoqué par le manque d'oxygène (grève de l'Air Liquide) augmenta encore la colère des ouvriers.

La section syndicale menait campagne pour la prime à la production et menaçait de faire baisser la cadence.

La patience des ouvriers étant à bout, les dirigeants syndicaux donnèrent l'ordre de travailler à 50 % puis à 25 %.

Au bout de quelques jours de grève perlée, des mouvements de protestation eurent lieu mais n'eurent malheureusement pas de suite. La comédie dura trois semaines. Le patron, après plusieurs manœuvres de division, n'abandonnait rien de son intransigeance. D'ailleurs les délégations n'avaient plus à faire, en fait, à Boulanger, mais au syndicat patronal en entier.

La section syndicale, à plusieurs reprises, nous conduisit en promenade à travers le quartier et le résultat fut essentiellement l'usure de nos semelles de chaussures.

La grève totale et générale était qualifiée de folie, d'arme de la réaction, etc... « Le patron perd 16 millions par jour, disaient les responsables syndicaux, et il lâchera vite!... » L'expérience a montré que ce raisonnement était faux.

La colère gronde quand, le 20, Boulanger paye des salaires de 10 à 14 francs de l'heure.

La direction syndicale, pour ne pas se laisser déborder, propose la grève totale qui est votée le 23 à l'unanimité moins 12 voix.

Mais les ouvriers de Citroën trouvent devant eux tout le patronat et le gouvernement.

A ce bloc, les travailleurs ne peuvent répondre que par l'offensive générale.

Il faut donc mettre en avant des revendications qui puissent rassembler tous les exploités. Les primes à la production ne peuvent jouer ce rôle. Notre revendication doit être :

augmentation de nos salaires sur la base d'un salaire minimum mensuel de 10.000 francs ;

garantie du pouvoir d'achat ainsi déterminé, en ajustant automatiquement les salaires aux prix.

Boulanger peut payer. Les centaines de millions de bénéfices en font foi, sans compter les dessous de table que paient les richards pour avoir des voitures dans des délais très courts, et les profits des tractations bancaires qui passent à côté de la comptabilité.

# Les employés dans la lutte

L'équipe jouhauxiste-frachoniste qui dirige la Fédération des Employés et la Chambre Syndicale Parisienne a très exactement appliqué le système de fractionnement, de dispersion de la lutte et de diversification des revendications dans les grèves de la Nouveauté et de la Banque qui viennent de se terminer.

Déjà toute la position de la majorité de la Chambre Syndicale Parisienne au sujet des revendications dans le « cadre de la loi » puis des primes d'assiduité et de rendement qu'elle voulait voir réaliser isolément par secteur ou même par entreprise, selon les moyens des sections professionnelles ou des sous-secteurs, formait le germe des particularismes « corporatistes » dont le patronat allait si bien se servir. Quel beau terrain de division préparé pour les patrons !

Déjà, en mars et avril, les ex-utiles et confédérés avaient dévié dans la Banque la lutte pour les 5 x 8 vers une grève à éclipses, limitée au samedi matin, parce qu'ils refusaient d'engager une grève illimitée, seule efficace, pour toutes les revendications. Ils ont, alors, conduit, malgré la haute combativité des employés, ceux-ci à un échec. Ensuite vint, dans les Assurances, l'acceptation de l'os des 1.000 francs lancé par les patrons pour éviter l'élargissement de la grève, élargissement qui aurait fortifié la position de tous les employés, et, en particulier, ceux de la Banque, qui engageaient de nouveau la grève, cette fois pour toutes leurs revendications. Ces 1.000 francs allaient servir au patronat tout entier d'exemple « plafond » et il en joua bien dans le commerce lors des discussions. Les magasins parisiens débrayèrent alors à l'exemple de la Banque, las des palabres où, depuis des mois ils croupissaient à 6.000 francs par mois et moins, de la faute des bonzes frachonistes et ex-confédérés décidés à tout sauf à la lutte. Lutte qu'ils ne dirigent, et très mal, que lorsqu'ils sentent qu'ils vont être débordés par les travailleurs décidés à passer au combat malgré leurs manœuvres d'étouffement.

Cette grève des Grands Magasins, spontanée, n'est animée que par les militants de la base ; là encore, dans ce secteur étroit, les bonzes frachonistes laissent les patrons utiliser les manœuvres les plus grossières en séparant Prix Uniques et Magasins. Là encore, au lieu de lancer toutes les branches d'employés dans la bataille ils offrent la perspective d'arbitrages gouvernementaux sur les primes ! Ces mêmes frachonistes ne répliquent pas au patronat des Prix Uniques par le resserrement de l'Unité d'Action et des revendications et l'affirmation de recou-

rir à tous les moyens, y compris l'ouverture et le fonctionnement des Magasins sous contrôle-ouvrier. Finalement ils conduisent, ainsi, les Employés à accepter une aumône de 1.200 francs et pour les Prix Uniques soumise à un arbitrage qui sera rendu... le 15 juillet ! Mais, ouf ! ils ont, de justesse, évité la lutte générale, laissant maintenant la Banque seule dans le combat. Là, ce sont eux, bonzes frachonistes et jouhauxistes, qui tiennent la direction du mouvement ils ont même associé, au sommet, les bonzes de la C.F.T.C. à la direction d'un combat de classe ! Un peu comme un général qui appelle un chef d'état-major lié à l'ennemi pour lui aider à établir ses plans de campagne ! Dans leur désir de pouvoir limiter le mouvement, ils préférèrent cela à une direction démocratique de la grève par les Comités de grève élus par la base. En fait, en prenant la direction de la grève, ils ne visent qu'à se redonner, à bon compte, un crédit auprès des syndiqués dégoûtés de leurs capitulations. L'interview de Capocci à la Radio, le 29 juin, est à ce sujet, révélateur : il y insiste sur le caractère « corporatif » de la grève, il fait sa cour au gouvernement disant que les revendications des Employés de banque ne menacent pas la politique des salaires de Ramadier-Schuman, plus perfidement encore, il se fait le détracteur des autres luttes ouvrières (elles n'ont pas, dit-il, toutes, le même caractère « corporatif »). Dans les A.G. où ils ont seuls la parole, ces messieurs se gardent bien de donner la parole aux employés. Ils ont peur que ceux-ci leur disent :

« Ce n'est pas en isolant corporativement la grève, en ne la généralisant pas, en n'appelant pas, dès le début, la Banque de France, les P.T.T., la Bourse, etc., à arrêter complètement leurs services, en espérant quelque chose des arbitrages de l'Etat à la solde des patrons, non, ce n'est pas ainsi que vous nous obtiendrez la victoire ».

Mais s'ils s'emparent, au sommet, de la direction c'est pour pouvoir arrêter le mouvement facilement derrière le camouflage des A.G. où ils « pétent » en paroles feu et flamme.

Ils attendent le moment où ils pourront faire d'un compromis boiteux « une grande victoire » et le faire avaler aux grévistes. Ils ne veulent pas voir les Employés pour triompher, ne peut supporter les combines de leurs cuisines de collaboration de classe avec un gouvernement lié pieds et poings avec le pire patronat. En face du bloc Etat-Patronat, ils font tout pour n'engager que les petits effectifs des sections séparées : ils sont ainsi sûrs que la lutte ne prendra pas d'ampleur et c'est ce qui les préoccupe plus que la conquête des revendications vitales des salariés. Ainsi ils ont conduit à l'acceptation d'une prime fixe dérisoire, d'une prime d'assiduité qui liera le travailleur à sa boîte comme le bagnard à sa tâche, et de primes d'ancienneté qui augmentent l'injustice des échelles de traitements, en divisant employés et cadres en accordant à ceux-ci la part la plus belle (primes au pourcentage). Plus morveux encore ils passent sous silence l'échec et l'abandon des 5 x 8 et la traite passant à 65 ans dans certains établissements contre 60 dans d'autres ; nouvelle manœuvre de division du patronat ! Ils passent sur l'escamotage du reclassement et sur la récupération des jours de grève.

Les travailleurs de la Banque, de la Nouveauté, des Bureaux ne sont pas dupes. Ils voudront débarrasser leur C.G.T. de tous ces collaborateurs de classe pour pouvoir efficacement gagner les combats pour un salaire vital (au moins 10.000 francs aujourd'hui) de base garanti par l'échelle mobile et le contrôle ouvrier sur les livres de comptes des patrons et la circulation des produits, seuls moyens de se sauver de la misère tous ensemble. *Front Ouvrier* sera à tous l'instrument de cette lutte.

R. DUMONT.

## A LA S. N. C. A. C.

(Billancourt)

Le mardi 1<sup>er</sup> juillet, le jour de la grève-démonstration de 24 h., ont eu lieu, à la S.N.C.A.C. les élections pour le renouvellement de la Commission Exécutive Centrale de la section syndicale.

J'ai pu, au cours de l'Assemblée générale, exposer mon point de vue sur la journée de grève et sur la nature des revendications (les 10 francs de prime de rendement).

Mon intervention était conforme aux positions qu'avec d'autres camarades nous avions eu l'occasion de défendre plus complètement, au cours de la conférence syndicale d'usine du mois d'avril. Nous avions concrètement, au cours de la Conférence, proposé au vote des résolutions sur la question des salaires et les problèmes revendicatifs. C'est dire que mes positions sont connues des camarades de l'usine.

Le résultat du vote du 1<sup>er</sup> juillet a donné de 1.000 à 1.100 voix aux 31 candidats officiels présentés par la C.E. sortante et 257 voix sur mon nom. Les élections ayant lieu au scrutin de liste, 31 camarades sont élus et je ne fais donc pas partie de la C.E.

257 camarades se sont prononcés sur mon nom, connaissant ma position sur les problèmes syndicaux et après m'avoir entendu dire en Assemblée générale que c'était avec l'intention de défendre ce point de vue à la C.E. que j'avais posé ma candidature. Or, malgré les 250 voix, il n'y aura personne à la C.E. pour représenter un courant d'opinion qui existe.

C'est un mauvais argument de dire que, si les tendances étaient représentées à la C.E., la section syndicale serait divisée. Des divergences de vue et des discussions n'ont-elles pas lieu parfois entre les délégués ? Et pourtant la délégation est unie devant le patron.

Les tendances ne sont pas de récentes machinations diaboliques, elles existent depuis longtemps, de l'usine au bureau confédéral. Frachon-Monmousseau, avec la Vie Ouvrière, et Jouhaux-Capocci, avec Force Ouvrière, ne constituent-ils pas des tendances ? Lefèvre.

# La grève des cheminots

(Suite de la première page)

S'il est une corporation qui a le plus souffert du « produire d'abord » c'est bien celle des cheminots. Jusqu'au mois d'avril 1946, les heures supplémentaires n'étaient pas payées jusqu'à la 48<sup>e</sup> heure. Depuis, c'est seulement la majoration qui leur est accordée, ce qui signifie une perte sèche de 700 francs pour la plus petite catégorie.

De plus, leur salaire est bien inférieur à ceux des ouvriers de même catégorie travaillant dans le privé. Avant la revalorisation, un tourneur des chemins de fer gagnait, tout compris, indemnité et bonus, 50 fr. au maximum, contre 65 à 70 fr. dans la métallurgie.

Les interminables discussions d'antichambre des dirigeants fédéraux étaient incapables de faire aboutir les revendications essentielles. Mais la grève Renault donna le signal de l'action à la classe ouvrière. Le mécontentement des cheminots se trouva renforcé par les mesures d'adaptation sociale qui suivirent la grève Renault. Les restrictions de pain firent déborder le vase.

Le mouvement se déclencha spontanément. A Villeneuve-Saint-Georges, un laveur de carreaux, abandonnant son travail, déclara : « Pas de pain, pas de travail ! ». Les laveurs de carreaux débrayèrent, entraînant les 4.500 cheminots du dépôt. Comme chez Renault, le syndicat était débordé. Comme chez Renault, le Comité de grève rassembla indistinctement des syndiqués C.G.T., C.N.T. et inorganisés. Comme chez Renault, trois dirigeants de la tendance Frachon-Tournemaine mirent tout en œuvre pour faire reprendre le travail. Ils réussirent, le mercredi, à faire rembrayer le dépôt de Paris-Lyon. Mais le gouvernement refusant de satisfaire même les modestes revendications de la Fédération, la gare de l'Est se joignit au mouvement de Villeneuve-Saint-Georges dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 juin. Le ven-

dredi, réseau après réseau, les cheminots débrayèrent. Le samedi, la grève générale était à peu près totale.

II. — La direction fédérale contrôle le mouvement. Renault a été une expérience pour la classe ouvrière.

Elle a été aussi une expérience pour les directions ouvrières, particulièrement pour la direction staliennienne. S'opposer jusqu'au bout à la grève, y compris par les méthodes de violence, comme ce fut le cas chez Renault, c'était se condamner au débordement. Dès que Tournemaine sentit qu'il n'était plus possible de freiner la grève, il laissa débrayer, gardant le contrôle. A la Chapelle, au dépôt de Montrouge et ailleurs ce furent ceux qui s'opposèrent à la grève qu'on retrouva dans les Comités de grève en grosse majorité.

III. — Pourquoi Tournemaine a-t-il voulu conserver le contrôle de la grève ?

Les raisons en sont bien simples. La sortie du gouvernement des camarades ministres, amis de Tournemaine, était déjà une manœuvre permettant d'apparaître comme les vrais défenseurs des revendications ouvrières. En fait, il n'était nullement question d'abandonner la politique de collaboration de classe. Les cheminots engageaient la lutte pour un véritable salaire minimum vital.

La Fédération présentait un programme très modeste, destiné à jeter de la poudre aux yeux sans remettre en question « l'équilibre » économique et politique du pays (liez de la bourgeoisie française). Il fallait conserver la direction du mouvement :

— Pour éviter que les cheminots ne mettent en avant un programme revendicatif conséquent garantissant les avantages acquis par l'échelle mobile ;

— Pour éviter que ce programme entraîne la classe ouvrière à la grève générale.

Tous les travailleurs attendaient ce programme et le mot d'ordre de déclencher la grève générale. Le contrôle de la grève par les dirigeants fédéraux a permis de les éviter tous les deux. Ils ont terminé en hâte le mouvement avant que la grève des services publics ne donne le signal de la généralisation.

IV. — Comment reprendre et poursuivre la lutte ?

Le Congrès de la Fédération des Cheminots qui s'ouvre le 2 juillet chantera sans doute un hymne de victoire et traduira très mal la volonté de la base de poursuivre la lutte. Il ne représentera en effet qu'à très imparfaitement les cheminots. Trop d'entre eux se trouvent en dehors de la C. G. T. ou n'assistent plus aux Assemblées générales (à Paris-Nord le rapport moral fut voté par 300 à 400 camarades sur 9.000 syndiqués).

Les cheminots ont imposé une première fois la grève.

Ils imposeront une autre fois : — La grève, le programme, la direction.

Il faudra mettre à la tête les plus décidés. Il faudra élire démocratiquement les Comités de grève groupant les cheminots de toute tendance d'accord avec l'action engagée. Il faudra un Comité de grève central, expression fidèle des comités locaux qui prendra la direction des opérations.

Les cheminots doivent comprendre aussi qu'il faut rejoindre les rangs de la C. G. T., participer activement à la vie syndicale, afin d'imposer leur volonté et chasser de la direction ceux qui s'avèrent incapables par leurs méthodes, de défendre réellement leurs intérêts.

Mertens, 1<sup>er</sup> juillet.

N. B. — Nous faisons appel à tous les cheminots pour souscrire en faveur de « Front Ouvrier ». Envoyer les fonds recueillis à Mertens Jean, 158, rue Damrémont, Paris (18<sup>e</sup>).

## Renversement de direction à la section syndicale de l'usine Garibaldi

S.N.C.A.C. (ex Caudron)

Après avoir fait l'expérience de la politique de capitulation et de division ouvrière menée par la tendance Frachon à la tête du Syndicat des Métaux, les travailleurs de l'usine Garibaldi ont tiré la conclusion qui s'impose : seul le renversement de cette direction et son remplacement par des camarades soucieux de défendre, non une politique gouvernementale de collaboration bourgeoise, mais les intérêts des travailleurs contre le patronat, permettre à la classe ouvrière de mener une lutte victorieuse pour ses revendications.

C'est pourquoi ils ont commencé eux-mêmes ce travail d'épuration syndicale à l'occasion du renouvellement de la Commission exécutive de leur usine.

Par 75 voix contre 15, ils ont élu une Commission exécutive composée de 11 camarades qui se présentaient derrière un programme défini de la façon suivante :

« En vue de lutter, conformément à la volonté de la majorité du personnel du secteur, exprimée lors de l'Assemblée générale du lundi 5 mai 1947 :

« POUR UNE AUGMENTATION DU SALAIRE DE BASE (10 francs constituant un acompte sur un véritable minimum vital).

« Pour l'obtention rapide de ce VÉRITABLE MINIMUM VITAL et la signature de la CONVENTION COLLECTIVE.

« Pour sa garantie par l'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES qui devra être à nouveau insérée dans la CONVENTION COLLECTIVE (Article 41

du projet primitif), et par un CONTROLE REEL DES TRAVAILLEURS SUR LES PRIX ET LA PRODUCTION.

« POUR UNE ACTION DIRECTE ET GÉNÉRALE DES TRAVAILLEURS seule capable de nous faire obtenir satisfaction sur ces revendications.

« CONTRE TOUTE ATTACHE GOUVERNEMENTALE DIRECTE OU INDIRECTE entravant la libre action du syndicat en faveur des intérêts des travailleurs. »

Les camarades suivants décidés à lutter pour ce programme posent leur candidature à la Commission exécutive qui sera élue prochainement.

(Suit la liste des candidatures).

L'ancienne direction de la section syndicale a tenté d'embrouiller la question en refusant de présenter deux listes sur deux programmes différents, car elle se rendait parfaitement compte que son propre programme ne pouvait pas être défendu en face du précédent. (En particulier depuis l'expérience faite par les travailleurs du sabotage de la grève générale par la direction syndicale, au moment des grèves de chez Renault et des cheminots.)

Malgré ces tentatives peu honnêtes, les travailleurs ont su choisir.

C'est en suivant leur exemple dans toutes les autres entreprises que les métallurgistes arriveront à faire de leur syndicat une organisation de lutte de classe pour la défense de leurs intérêts.

## Les fonctionnaires ne peuvent plus reculer

Depuis la grève du 12 décembre 1945 se trouvent posés les problèmes de la revalorisation et du reclassement des traitements des fonctionnaires, problèmes auxquels on a toujours donné une solution incomplète, qui se soldait par une diminution du pouvoir d'achat des salariés de l'Etat. La promesse d'un nouvel os pour le 1<sup>er</sup> juillet ne calmant pas le mécontentement des travailleurs en faux-cols, les directions syndicales furent obligées de hausser le ton et de parler d'action.

Il faut pourtant se demander, avant d'examiner les décisions prises, si ce Congrès a eu une grande utilité — l'U.G.F.F. est une sorte de cartel de fédérations au sein du cartel des Services publics. Les délégués eurent donc le droit d'exprimer leurs opinions mais non de voter, les responsables de fédérations ayant seuls ce droit. Les jeux étaient donc faits d'avance. Et le Congrès, s'il a été le prétexte de reculer l'action après le 1<sup>er</sup> juillet, n'a pas influencé des décisions déjà prises à l'intérieur de chaque fédération. Ne fut-il qu'une occasion de palabres inutiles? Non. Les explications publiques permettant de mieux voir clair dans les intentions des cercles dirigeants du syndicalisme fonctionnaire.

On peut tout d'abord s'étonner que des délégués très fermes pour l'action directe aujourd'hui, n'aient pas trouvé un mot pour critiquer l'absence d'action de l'année passée. Seul un instituteur, le camarade Lafuma, fit une critique systématique du rapport moral:

### LES OCCASIONS MANQUEES

« En ce qui concerne la revalorisation de la fonction publique et la péréquation des retraites, il était possible de souder en un bloc sans fissures tous les travailleurs de l'Etat et d'arracher, par l'action directe, une revalorisation que la hausse des prix rendait de jour en jour plus nécessaire... »

« C'était possible en juillet 46, au moment où la C.G.T. tout entière engageait la lutte pour les 25 %; c'était possible en élargissant à tous les fonctionnaires le mouvement de grève des P.T.T.; c'était possible en janvier 1947, lorsque le gouvernement refusa l'acompte demandé; l'U.G.F.F. préféra alors l'arbitrage de l'Assemblée nationale à l'utilisation de la force syndicale. »

### POLITIQUE

#### DE MARCHANDAGES

Puis, recherchant les causes de cet échec, il déclare:

« Elles sont, à mon sens, de deux sortes:

1° Insuffisance des moyens d'action utilisés pour les organisations syndicales;

2° Incapacité où s'est trouvée la direction de l'U.C.F.F. de lutter contre le courant qui emporta la C.G.T. vers une collaboration avec l'Etat et ses représentants gouvernementaux ou parlementaires; collaboration voulue et entretenue par des partis politiques défendant, dans et par le syndicat, leur action propre. En bref, on peut dire que, pour les maîtres actuels de la C.G.T., l'essentiel est de favoriser l'accession de leur équipe au pouvoir puis de ne les point gêner quand ils sont au pouvoir. Quant aux intérêts véritables des travailleurs, ils ne s'en soucient guère. Car, lorsque les politiciens ont pris ou acceptent le pouvoir, ils condamnent l'action des masses, ils les maintiennent dans la passivité en prétextant qu'il ne faut pas gêner la réalisation de leur programme. Malheureusement, ce programme commence toujours par des sacrifices imposés aux travailleurs. »

La décision de grève marquait-elle un tournant de l'orientation de l'U.G.F.F.?

Si oui, nous nous en féliciterions. Mais hélas nous avons des raisons de douter.

Ainsi pourquoi le Congrès a-t-il eu lieu après le 1<sup>er</sup> juillet? Ce retard dans le déclenchement de l'action ne met-il pas en fait hors du mouvement l'une des plus importantes fédérations: celle de l'Education nationale.

La fixation de l'acompte (21.600 à 48.000 francs) ne comporte-t-il pas une capitulation sur une revendication essentielle: traitement minimum = 120 % du minimum vital, ce qui donnait un acompte minimum de

108.000 — 72.000 = 36.000.

D'autre part les discussions dé-

montrèrent que certains éléments étaient prêts à accepter une nouvelle capitulation sur la date de départ de l'acompte, le gouvernement s'opposant au rappel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1947. La fermeté de certains autres n'est guère plus rassurante. Les propos énergiques de Bureau, Pruja et autres Bouscayrol ne nous font pas oublier leurs appels à la patience, leurs diatribes contre la grève « arme des trusts » et le discours de leur ami Raynaud au Vel' d'Hiv' le 12 décembre 1945 s'élevant contre la grève générale. Il est vrai qu'en ce temps Thorez était ministre. Leur fermeté est donc conditionnée.

Quant à nous qui ne subordonnons pas les intérêts des fonctionnaires à des combines ministérielles nous appelons tous les salariés de l'Etat à donner le plus d'ampleur possible à leur grève.

M. PENNETIER.

## Au congrès du Syndicat du TRESOR

Le XV<sup>e</sup> Congrès National du S.N.P.T. s'est tenu fin juin, à Paris. Le déroulement des travaux ne peut susciter qu'étonnement chez un partisan d'un syndicalisme indépendant et démocratique dont se réclament pourtant les dirigeants de ce syndicat: Irénée, Gaubert, Tribié, etc...

En effet, ces camarades ont refusé que le Congrès fixe un programme précis à la direction syndicale.

Une déléguée de Lyon, E. Thévenet, ayant défendu et déposé une motion déclarant notamment:

« Nous devons assurer les 120 % du minimum vital à la base, c'est-à-dire d'après les travaux du Conseil supérieur de la Fonction publique 120 % de 90.000 francs, soit 108.000 francs — indemnité de résidence en sus. L'acompte dont donc s'élever à 3.000 francs pour les plus bas traitements... »

Gaubert opposa un texte vague et refusa d'y insérer une phrase de sa propre déclaration à la tribune.

Notons que les minorités ne sont pas représentées au sein du Conseil central et que lors de l'élection de ce dernier, la camarade E. Thévenet, qui avait obtenu près de 5.000 voix sur 15.000, n'a pas pu connaître les noms des sections qui avaient voté pour elle.

## Dans l'assurance

A la dernière Assemblée Parisienne des Responsables syndicaux de l'Assurance, tous les camarades présents étaient venus dans l'attente de mots d'ordre précis de lutte. Les Banques venaient de débrayer et nos camarades des Assurances avaient les mêmes excellentes raisons d'engager le combat. Lafont, le secrétaire fractionniste de la section, présente alors l'acompte de 1.000 francs accordée (en fait 850 fr.) comme une victoire obtenue « sans la grève » (la grève doit être une chose bien terrible pour les bonzes!) Et Lafont de continuer: « ...Mais si nous défendons nos droits, nous avons également des devoirs (sic). Et de partir en guerre contre l'absentéisme, le manque de « conscience professionnelle », avec force exemples à l'appui... quant au problème pour lequel tous étaient venus: celui de la défense du « beefsteak quotidien », pas un mot! Les chefs de l'opposition « officielle », les tenants de Capocci et de Jouhaux qui crient bien haut lorsqu'ils risquent de ne rien ébranler mais qui s'aplatissent lorsque la lutte s'engage, allaient-ils manifester leur dégoût pour un tel langage? Non, un de leurs leaders surenchérit encore.

Mais oui, camarade Lafont, les employés ont des droits, le droit de ne pas s'abrutir pour un salaire de 6.000 francs, le droit de se reposer de temps en temps quant, après avoir subi cinq ans de sous-alimentation, ils touchent 200 grammes de pain par jour. Et, s'ils ont également des devoirs ce ne sont pas ceux auxquels tu penses. Leur devoir est de se donner des responsables qui ne soient pas les fidèles échos des jérémiades patronales, c'est de nettoyer la C.G.T. de ses parasites et de ses incapables; c'est de se donner les moyens d'une lutte victorieuse contre le Patronat.

Un camarade de l'Assurance.

# LES COMITÉS DE LUTTE

Au cours de la vague de lutte gréviste, dans un certain nombre d'usines, des camarades d'opinion et de tendance syndicale diverses, mais tous convaincus que seule l'action directe immédiate était capable de faire aboutir leurs revendications, se sont spontanément rassemblés pour envisager les moyens pratiques de déclencher et d'organiser la grève. Ces Comités de lutte ont, par endroits, joué un rôle certain, par exemple chez Renault et Bernard.

La coalition des patrons et du gouvernement, qui rendait de plus en plus difficile la victoire quand la lutte restait limitée à une seule usine, a, tout naturellement, fait apparaître la nécessité de généraliser la grève.

Pour coordonner leurs combats et les rendre plus efficaces, les Co-

mités de lutte d'usine se sont regroupés d'abord localement, puis centralement. Un tract fut publié, qui définissait la position de ce Comité inter-usine de lutte, en voici des extraits:

« Des ouvriers de 16 usines se sont réunis pour examiner la situation. »

« Ils constatent que le coût de la vie a augmenté, les salaires sont insuffisants. »

« Ils constatent que toutes les corporations manifestent une grande volonté de lutte. »

« Ils constatent que, malgré la volonté des travailleurs de toutes les corporations d'engager une lutte d'ensemble, les dirigeants de la C.G.T. s'efforcent, par tous les moyens en leur pouvoir, d'isoler, de fragmenter, de dévier le combat ouvrier, afin d'empêcher:

« La grève générale de toutes les corporations ». »

Le tract précise ensuite:

« Les revendications qu'il faut mettre en avant sont:

« 1° Les 10 francs sur le taux de base; »

« 2° Le minimum vital en rapport avec le coût de la vie: 10.300 francs par mois sur la base de 40 heures; »

« 3° La garantie du pouvoir d'achat par l'échelle mobile; »

« 4° L'ouverture de livres de

« compte contre la hausse des prix ». »

Revenant aux moyens d'action à utiliser, le tract se termine:

« ...C'est pour préparer la grève générale que les ouvriers de toutes tendances syndicales doivent se rassembler (C.G.T., C.N.T., non syndiqués, etc...). »

« Formez vos Comités de lutte; prenez liaison entre vous; envoyez, dès à présent des représentants au Comité inter-usine de lutte ». »

Tout en saluant et encourageant de tels regroupements (des camarades amis de *Front Ouvrier* y ont participé) nous ne pensons pas que cela doive supprimer pour nous la lutte syndicale au sein de la C.G.T., au contraire.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les mots d'ordre et les moyens d'action préconisés par les Comités de lutte sont ceux qui, depuis des mois, ont été mis en avant par *Front Ouvrier* et, depuis des mois développés et défendus avec continuité par nos camarades dans leurs sections syndicales d'usines. Les Comités de lutte sont apparus ainsi, dans la montée gréviste, comme des regroupements plus larges que la minorité syndicale, mais retrouvant, à peu de chose près, la même orientation. Ils pourront représenter, dans les prochains combats, une force décisive.

## FAUT-IL CRÉER des syndicats autonomes ?

Quand la grève Renault s'est déclenchée, elle est partie contre la volonté des dirigeants syndicaux stalinien de l'usine. En deux jours, la grève était générale partout et les responsables syndicaux, à tous les échelons, étaient complètement passés sous la table. Le Comité de grève aurait dû, alors, prendre l'initiative de convoquer, dans tous les départements, des Assemblées générales extraordinaires qui auraient renouvelé les Commissions exécutives, mis à la tête de la section syndicale Renault, les ouvriers qui étaient apparus comme les meilleurs défenseurs de leur classe. Cela ne fut pas fait. Mais il ne restait pas moins vrai, et les dernières élections des délégués l'ont prouvé, qu'il était nécessaire de continuer la lutte au sein de la C.G.T., pour y mettre des responsables fidèles aux ouvriers et présenter des délégués vraiment représentatifs de toute l'usine.

Au lieu de cela, certains camarades du secteur Collas crurent bon d'élire une C.E. en dehors du syndicat et d'aller demander à la section locale de la C.G.T. de Boulogne-Billancourt d'agréez cette C.E. On ne peut être plus naïf! Car, naturellement, la section locale, en la personne de son secrétaire, Delamme, refusa. Et, devant ce refus, que firent les quelques camarades de Collas? Au lieu d'imposer cette nouvelle direction, élue en rentrant en masse dans la C.G.T., ils construisirent de toute pièce ce qu'ils appellent « le Syndicat démocratique de chez Renault ». Nous aurons l'occasion de reparler plus longuement de ce S.D.R., mais, d'ores et déjà, nous pouvons dire que c'est là une voie de garage qui, tout en abondamment pour empêcher le succès de la grève, n'aura pour résultat que d'isoler quelques-uns des meilleurs combattants de la classe ouvrière.

D. RENARD.

## LA SOLIDARITÉ contre LES LICENCIEMENTS

Réponse au Camarade Bureau

Sous ce titre j'avais publié, dans notre numéro du 1<sup>er</sup> mai, un papier qui a motivé une lettre de réponse du camarade Bureau, de l'U.G.F.F. à *Front Ouvrier*. Dans cette lettre, le camarade Bureau nous dit:

1° Qu'il représentait l'U.G.F.F. à la « Commission de la Hache » et que c'est en accord avec sa direction syndicale qu'il a parlé;

2° que les informations contenues dans mon article étaient toutes contraires à la vérité;

3° « Qu'il est à la disposition de l'auteur qui n'a pas eu le courage de signer pour lui donner les explications nécessaires au rétablissement de la vérité ».

Je dirai donc au camarade Bureau qu'il s'agit dans ce cas d'une omission technique regrettable.

Ensuite, si notre camarade Bureau n'avait pas accepté de siéger à une Commission tant que les représentants qualifiés des syndiqués en cause n'y étaient pas présents, nos informations auraient peut-être été plus exactes, dans leurs détails. De plus, il n'y aurait, alors, rien de suspect dans l'affaire, et la conduite de nos camarades de l'U.G.F.F. aurait été plus syndicaliste. Sur le fond je prétends que la position du camarade Bureau et de ses amis a bien été d'exiger que 1.200 employés de l'O.C.R.P.I. soient licenciés avant que l'on ne s'occupe des autres; ce qui était une curieuse façon de faire le front unique contre les licenciements. C'était ce que j'ai appelé du « rabattage » pour le compte de Ramadier-Schuman. Il m'est encore permis de penser qu'un militant ouvrier doit s'opposer à des économies désirées par la bourgeoisie sur le dos des travailleurs; alors qu'elle entretient en abondance des généraux comploteurs. Voilà une attitude que je recommande à notre camarade Bureau et à l'U.G.F.F.

R. DUMONT.

## Où en est la baisse des prix ?

Produits alimentaires:  
(Indices, base 100 en 1938)  
Janvier 978 — Mai 1.132, soit une hausse de 15 0/0  
Indice général — Prix de détail à Paris (34 articles):  
Janvier 856 — Juin 935, soit une hausse de 9,2 0/0.

Le Gérant: PENNETIER

Imprimerie spéciale de « FRONT OUVRIER »

Robert LETENDRE. (A suivre.)